

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, E. PROST-ROMAND, X. CHAUVIN, A. JACQUET, M. GUYON, J. MOREL, D. DODANE, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : E. PROST-ROMAND

Convocation du 16 Novembre 2018

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu municipal à l'unanimité.

1) Subventions aux associations

Comme chaque année les subventions aux associations 2018 sont votées comme suit :

- USEP : 200 €
- APEB : 250 €
- Pompiers : 1 200 €
- Ski Club MBM((: 1 000 €
- Jeunes : 150 €
- Coopérative Scolaire 1 000 € pour Noël
- Ecole de Cyclisme Morez : 200 €
- Trans Organisation : 1 000 €
- ACCA : 100 €
- Club des Fougères : 250 €
- Echo du Risoux : 250 €
- Souvenir Français : 50 €
- ENB : 38 000 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération et tout document y afférant, dont les mandats de paiement.

2) Intégration voirie Lotissement BERNARD (Balland) domaine privé communal

La voirie du lotissement Bernard, les réseaux et les candélabres doivent être intégrées dans le domaine privé communal.

Les frais d'acte notariés sont à la charge du lotisseur et la vente s'effectue à l'euro symbolique. Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Participation forfaits alpin

Comme l'année dernière, la commune doit délibérer sur le montant de la participation financière de la commune aux ventes de forfaits alpin pour les enfants domiciliés à Bellefontaine jusqu'à 18 ans. L'année dernière pour un forfait de 120 € vendu, la commune participait à hauteur de 70 € et l'APEB pour 15 €, soit le prix d'achat d'un forfait revenant à 35 € seulement. Le conseil municipal décide de renouveler l'opération dans les mêmes conditions et ce jusqu'à la fin du mandat sauf modification.

Une liste des noms, prénoms et adresse de chaque forfait vendu est exigée aux vendeurs de EAB pour contrôle des domiciles.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante valable jusqu'à la fin du mandat et tout document afférent à cette affaire.

4) Convention commune Bellefontaine/SMDT (Dreux)

Réunion SMDT du mardi 20/11 avec Olivier PERRAD et le Maire. Le SMDT a refusé de faire jouer son droit de préemption pour l'achat du téléski de Dreux. La convention signée entre la commune et le SMDT doit être modifiée pour intégrer l'achat du téléski de Dreux par la commune qui va être mis à disposition du SMDT. La convention va être signée pour la durée de la concession.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à cette affaire.

5) I.E.M.P.

Le système des primes au personnel n'est pas changé cette année encore, en 2019 le RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel sera mis en place par obligation l'IEMP étant obsolète, son application est assez complexe et demande beaucoup de manutentions administratives du fait de nouveaux documents à produire.

6) Modification des statuts SMCM

Le syndicat mixte du canton de Morez devient le syndicat mixte du Haut-Jura et doit modifier ses statuts en raison de compétences supplémentaires attribuées au syndicat, comme la fourrière canine et le tir sportif.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

7) Contrat de prestation de services des bouches et poteaux d'incendie entre la commune et Suez eau France

Le fermier délégataire qui à la gérance de l'eau potable sur la commune doit renouveler le contrat pour une durée de 5 ans, liant la commune à ce prestataire de services, pour l'entretien des bouches et poteaux incendie, l'ancien étant obsolète. Suez est responsable des bouches et poteaux d'incendie.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document afférent à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

- 1) Alain JACQUET explique qu'à la Creusette il est impératif de déboucher les buses pour éviter les inondations. Deux sapins gênent pour le passage de la dameuse : voir avec la propriétaire de la parcelle pour les couper.
- 2) Olivier PERRAD et le maire sont allés lundi et mardi en réunion SMDT pour la délégation de services publics. La nouvelle dameuse EAB a été livrée hier pour 285 000 € HT, financement pour 50% Conseil Départemental et 50% Commune. Le SMDT souscrit un emprunt à 1.05 % taux fixe auprès de la Banque Postale, soit 14 000 € par an sur 10 ans refacturé à la Commune.
- 3) Fabienne JOBARD explique que le parquet de la salle des fêtes doit être protégé des rayures causées par les chaussures de ski pour la prochaine la saison d'hiver. Des dalles d'assemblage de protection seront installées et enlevées au printemps. Le financement sera imputer sur des travaux à reporter en 2019. Le parquet vient d'être rénové et poncé.
- 4) L'imprimerie La Biennoise a fermé ses portes, c'est une imprimerie de Champagnole qui reprend l'impression du bulletin communal. Le Maire souligne l'importance du travail et l'implication de Fabienne Jobard dans la réalisation de notre Bulletin.
- 5) Jacques FOURNIER informe le conseil que les travaux de l'emprise forestière avancent bien et seront terminés à la fin de l'année en principe. Les coupes de bois ont rapporté 2 876.60 €. Pour information, l'exposition de peintures de l'atelier de la Bienne à lieu du 01/12 au 09/12, le vernissage a lieu vendredi 30/11 à 18 heures 30, les membres du conseil sont cordialement invités.
- 6) Travaux Presbytère : il manquait trois appels d'offres lors de l'avant-dernière consultation des entreprises, maintenant traités : la nouvelle estimation fait apparaître près de 9 000 € en moins. Le maire explique que la décision définitive doit être prise au conseil de décembre impérativement quant à l'engagement ou non de ce dossier.
- 7) Martine GUYON explique que la porte du préau de l'école n'est pas étanche : la neige rentre s'infiltrer par grand vent : est-il possible de mettre des baguettes sous les portes pour parer au plus urgent et demander des devis pour la changer en 2019.
- 8) Courrier au Maire de Christine GUYON pour demander de sécuriser l'accès des parcelles de bois aux Chalettes. Les motards forcent le passage, malgré les chicanes et abîme fortement le chemin par leur utilisation. Madame GUYON demande que peut faire ARCADE détentrice de la compétence tourisme. Un passage VTT doit être revu à la Chaux Mourant, en faire également la demande auprès de la Com-Com.
- 9) Concernant le club de plongée, le maire a demandé au président Éric GIROD de chercher un nouveau local pour leur club, la place occupée dans les ateliers de Bellefontaine, doit être restituée et réservée aux matériels communaux et intercommunaux.

10) David DODANE explique que sa compagne a créé une micro entreprise de sculpture sur bois et demande s'il y a possibilité d'exposer dans la salle hors sacs durant la saison de ski. Le conseil donne son accord de principe. La réponse sera donnée lors du prochain Conseil de décembre. Le Maire va se renseigner sur les réglementations en la matière. L'inconvénient majeur peut être le bruit, ne serait-il pas envisageable de contacter le Centre de Vacances CEVEO ?

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 30 Novembre 2018